

#NARElance

**Des dispositifs à destination
des entreprises
de Nouvelle-Aquitaine**



CCI NOUVELLE-AQUITAINE



**RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine**

SOMMAIRE

ENGAGER SA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Programme « Transition énergétique et écologique » p. 3

ENGAGER SA TRANSITION NUMÉRIQUE

Programme Usine du Futur p. 5

DATABOOST Manufacturing p. 6

Fabrication Additive / Impression 3D p. 7

Parcours Organisation Industrielle & Management (POIM) p. 8

ROBOTBOOST Robotique, Cobotique & Automatisation p. 9

Transformation numérique des TPE p. 10

PRODUIRE OU RELOCALISER SA PRODUCTION EN FRANCE

Travailler avec de nouveaux fournisseurs p. 12

RECRUTER DE NOUVELLES COMPÉTENCES OU MAINTENIR L'EMPLOI DANS SON ENTREPRISE

Les Développeurs apprentissage p. 14

Le stage Pass'Métiers p. 15

La Prépa Apprentissage p. 16

Recruter en « Volontariat Territorial en Entreprise » p. 17

Objectif reprise p. 18

DÉVELOPPER SON ACTIVITÉ À L'EXPORT

Priorisation Marchés Export p. 20

Séquence de prospection à distance p. 21

ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DE SON ENTREPRISE

Fonds de rebond p. 23

Programme Reconquête Industrie p. 24

Rebond PME p. 25

À NOTER

Cette version est susceptible d'évoluer, la version actualisée est disponible sur le site web de la CCI Nouvelle-Aquitaine à l'adresse suivante : <https://bit.ly/33cuDKA>

A stylized map of the African continent is rendered in various shades of blue, from a deep navy to a lighter sky blue. The map is positioned on the left side of the page, with the rest of the background being a solid, vibrant blue. The text is overlaid on the map area.

ENGAGER

SA TRANSITION

ÉCOLOGIQUE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Faire de la transition énergétique et écologique un levier de performance

TYPE D'AIDE

Accompagnement - Mission de conseil

Quel est le montant de l'aide ?

Ce dispositif est pris en charge par la CCI locale, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, la DREAL Nouvelle-Aquitaine et l'ADEME

Quelles structures peuvent en bénéficier ?

Toute TPE et PME du secteur de l'industrie et des services à l'industrie de moins de 250 salariés

Jusqu'à quand ?

Instruction au fil de l'eau et jusqu'au 31 décembre 2021

Quelques mots sur le dispositif

Cette action est destinée aux dirigeants qui souhaitent s'engager dans une transition énergétique et écologique, engager des actions rapides ou enclencher des projets de croissance verte.

Des solutions sont proposées pour :

- Garantir une efficacité énergétique des procédés
- Limiter le gaspillage, gérer la production de déchets, éviter la consommation de ressources
- Réinterroger sa chaîne de valeur, amorcer une stratégie d'achats responsable
- Mutualiser les ressources et favoriser des synergies locales
- Changer les pratiques de mobilité des salariés
- Proposer aux clients des biens et des services durables, à faible impact environnemental
- Faire évoluer le management, viser une activité responsable, attractive, et qui fait sens

Qui contacter ?

- **Michael CUEILLE** – CCI Nouvelle-Aquitaine - michael.cueille@nouvelle-aquitaine.cci.fr
- **Le conseiller développement durable de votre CCI locale**
<https://www.eco-entrepreneurs.org/contacts-cci>

POUR EN SAVOIR +

<https://www.eco-entrepreneurs.org/>



**ENGAGER
SA TRANSITION
NUMÉRIQUE**

PROGRAMME USINE DU FUTUR

TYPE D'AIDE

Accompagnement - Diagnostic

Quelles structures peuvent en bénéficier ?

Chaque site industriel ou de service à l'industrie, implanté en Nouvelle-Aquitaine, appartenant à une entreprise industrielle ou de service à l'industrie ayant entre 10 et 5000 salariés

Jusqu'à quand ?

Jusqu'en 2023 à raison d'une sélection d'une centaine d'entreprises tous les 6 mois

Quelques mots sur le dispositif

La Région Nouvelle-Aquitaine vous propose de participer au programme usine du futur et de bénéficier d'un diagnostic de performance opérationnelle de 3 à 5 jours sur site, pris en charge à 100% par la Région et par l'Etat.

Misez sur l'amélioration de la compétitivité avec un diagnostic qui portera sur :

- la performance de l'organisation industrielle et la qualité
- les technologies de production à l'ère du numérique
- la stratégie numérique
- l'usine durable

Ce diagnostic, réalisé par un prestataire sélectionné par la Région, vous permettra d'appréhender de manière globale la performance industrielle, la transformation numérique et technologique, l'efficacité énergétique et environnementale en plaçant le facteur humain au coeur de votre organisation.

Le diagnostic est une première phase à l'accompagnement des plans de progrès que vous aurez choisi de suivre. Avec les partenaires institutionnels, la Région peut également apporter des aides financières à votre projet de développement et vous proposer un accompagnement technique à la mise en oeuvre des actions d'amélioration.

Qui contacter ?

- usinedufutur@nouvelle-aquitaine.fr

POUR EN SAVOIR +

<https://www.usinefutur.fr/comment-integrer-le-reseau/>

DATABOOST MANUFACTURING

Améliorer l'efficacité du process industriel en valorisant les données de fabrication

TYPE D'AIDE

Subvention

Quel est le montant de l'aide ?

Ce dispositif est financé à 50% par la Région Nouvelle-Aquitaine, soit jusqu'à 8 289€ et est opéré par les CCI, le CETIM et Captronic

Quelles structures peuvent en bénéficier ?

PME et ETI de production, de tous secteurs, ayant un ou plusieurs sites de production sur le territoire de la région Nouvelle-Aquitaine

Jusqu'à quand ?

Instruction au fil de l'eau et jusqu'à épuisement des fonds

Quelques mots sur le dispositif

Le Parcours DATABOOST Manufacturing est un programme d'accompagnement personnalisé qui propose l'expertise de consultants spécialisés et des jours de formation. Sur 12 mois, l'accompagnement se fait en 5 étapes :

1. Diagnostic d'opportunité conduisant à une préqualification (données existantes/collectées ou accessibles/collectables ? quelles informations en retirer ?)
2. Initiation d'un projet d'IIoT (internet des objets industriels) et validation par l'entreprise avant orientation vers le parcours le plus adapté
3. Atelier collectif pour le dirigeant : utiliser les données pour améliorer la performance, obtenir les clés du succès
4. Formation du chef de projet : concevoir un projet IIoT ; appréhender les mécanismes de l'humain
5. Accompagnement individualisé jusqu'à 15 jours par un consultant expert référencé afin de sécuriser le projet IIoT : définition de son cahier des charges fonctionnel et de la consultation ; choix de la solution adaptée au besoin accompagné par l'expert qui peut assister l'entreprise jusqu'à la recette finale des solutions

Ce parcours accélère et sécurise le projet de l'entreprise quant à l'introduction d'une technologie IIoT dans sa chaîne de production.

Qui contacter ?

- **CCI Nouvelle-Aquitaine** - 05 56 11 32 17 - databoost@nouvelle-aquitaine.cci.fr
- **Le Conseiller Industrie de votre CCI locale**

POUR EN SAVOIR +

<https://www.usinefutur.fr/parcours/databoost-manufacturing-5/>

FABRICATION ADDITIVE / IMPRESSION 3D

Un outil d'agilité au service de votre compétitivité

TYPE D'AIDE

Subvention

Quel est le montant de l'aide ?

Ce dispositif est financé à 50% par la Région Nouvelle-Aquitaine et opéré par les CCI et le CETIM

Quelles structures peuvent en bénéficier ?

PME et ETI de production, de tous secteurs, ayant un ou plusieurs sites de production sur le territoire de la région Nouvelle-Aquitaine

Jusqu'à quand ?

Instruction au fil de l'eau et jusqu'à épuisement des fonds

Quelques mots sur le dispositif

Le Parcours Fabrication Additive est un programme d'accompagnement personnalisé qui propose l'expertise de consultants spécialisés et des jours de formations. Sur 12 mois, l'accompagnement se fait en 4 étapes :

1. Diagnostic d'opportunité des technologies d'impression 3D dans le processus de production de l'entreprise
2. Définition d'un plan d'actions piloté par l'entreprise et l'expert FA
3. Mise en place du plan d'actions validé par le dirigeant avec en parallèle des formations du/des chef(s) de projet de l'entreprise
4. Définition de la stratégie « Make or Buy » avec accompagnement au montage d'aides financières complémentaires de la Région (aides au conseil, financement de POC, aides à l'investissement.)

Ce parcours accélère et sécurise le projet de l'entreprise quant à l'introduction d'une technologie d'impression 3D dans sa chaîne de production.

Qui contacter ?

- **CCI Nouvelle-Aquitaine** - 05 56 11 28 13 - fabrication.additive@nouvelle-aquitaine.cci.fr
- **Le Conseiller Industrie de votre CCI locale**

POUR EN SAVOIR +

<https://www.usinefutur.fr/parcours/vers-la-fabrication-additive/>

PARCOURS ORGANISATION INDUSTRIELLE & MANAGEMENT

Un mode de management pour de meilleures performances industrielles par la responsabilisation des collaborateurs et au service des clients

TYPE D'AIDE

Subvention

Quel est le montant de l'aide ?

Ce dispositif est financé à 50% par la Région Nouvelle-Aquitaine, soit jusqu'à 13 500€, et est opéré par les CCI et A2C-Club Lean Aquitaine (Institut Lean France)

Quelles structures peuvent en bénéficier ?

PME et ETI de production, de tous secteurs, ayant un ou plusieurs sites de production sur le territoire de la région Nouvelle-Aquitaine

Jusqu'à quand ?

Instruction au fil de l'eau et jusqu'à épuisement des fonds (fin 2021)

Quelques mots sur le dispositif

Le Parcours Organisation Industrielle & Management (POIM) est un programme d'accompagnement du dirigeant d'entreprise et de ses équipes dans sa démarche Lean. Sur 18 mois, l'accompagnement se fait en 4 étapes :

1. Diagnostic de maturité du dirigeant et de son entreprise à s'engager dans une démarche Lean Management ou Lean Manufacturing (excellence opérationnelle)
2. Accompagnement du dirigeant : atelier collectif de dirigeants industriels animé par un consultant-formateur expert en Lean Management
3. Formation du pilote du changement : atelier collectif des collaborateurs nommés par leurs dirigeants respectifs pour mettre en œuvre la démarche Lean dans l'entreprise ; un formateur expert Lean les forme en vue d'obtenir la certification Green Belt Lean
4. 15 journées de coaching sur 8 à 12 mois du binôme dirigeant - pilote du changement et des équipes : un consultant-coach expert en Lean et référencé accompagne individuellement l'entreprise afin d'autonomiser les personnes et de pérenniser la démarche

Qui contacter ?

- **CCI Nouvelle-Aquitaine** - 05 56 11 32 17 - poim@nouvelle-aquitaine.cci.fr
- **Le Conseiller Industrie de votre CCI locale**

POUR EN SAVOIR +

<https://nouvelle-aquitaine.cci.fr/Developpement-de-votre-entreprise/Performance-industrielle/Entrez-dans-l-Usine-du-futur/Booster-sa-competitivite-economique-et-sociale>

<https://nouvelle-aquitaine.cci.fr/openpdf/direct/503039/4>

ROBOTBOOST ROBOTIQUE, COBOTIQUE & AUTOMATISATION

Automatiser la chaîne de production pour améliorer la productivité et les conditions de travail

TYPE D'AIDE

Subvention

Quel est le montant de l'aide ?

Ce dispositif est financé à 50% par la Région Nouvelle-Aquitaine, subvention allant de 2 463,50€ à 6 963,50€ et est opéré par les CCI, le CETIM et Aquitaine Robotics

Quelles structures peuvent en bénéficier ?

PME et ETI de production, de tous secteurs, ayant un ou plusieurs sites de production sur le territoire de la région Nouvelle-Aquitaine

Jusqu'à quand ?

Instruction au fil de l'eau et jusqu'à épuisement des fonds

Quelques mots sur le dispositif

Le Parcours ROBOTBOOST Robotique, Cobotique & Automatisation est un programme d'accompagnement personnalisé qui propose l'expertise de consultants spécialisés et des jours de formation. Sur 12 mois, l'accompagnement se fait en 4 étapes :

1. Diagnostic d'opportunité conduisant à une préqualification (process robotisables, priorités, besoin de robotique ou d'automatisme, besoin de R&D), et validation par l'entreprise avant orientation vers le parcours le plus adapté
2. Atelier collectif afin de former le chef de projet Robot de l'entreprise à la gestion de projet Robot et à la conduite du changement pour les opérateurs
3. Accompagnement individualisé par un consultant expert référencé afin de sécuriser le projet de robotisation ou cobotisation ou automatisation : de l'analyse des besoins fonctionnels et la rédaction du cahier des charges de consultation jusqu'à la réception de la solution
4. Validation de l'analyse des besoins fonctionnels et cahiers de charges par le CETIM avant consultation des fournisseurs et intégrateurs. Ce parcours accélère et sécurise le projet de l'entreprise quant à l'introduction d'une technologie d'impression 3D dans sa chaîne de production.

Qui contacter ?

- CCI Nouvelle-Aquitaine - 05 56 11 32 17 - robotboost@nouvelle-aquitaine.cci.fr
- Le Conseiller Industrie de votre CCI locale

POUR EN SAVOIR +

<https://nouvelle-aquitaine.cci.fr/Developpement-de-votre-entreprise/Performance-industrielle/Entrez-dans-l-Usine-du-futur/Automatisez-votre-chaîne-de-production-pour-améliorer-votre-productivité-et-les-conditions-de-travail>

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES TPE

TYPE D'AIDE

Diagnostic - Accompagnement subventionné

Quel est le montant de l'aide ?

- Diagnostic : 2 jours pris en charge à 100% par la CCI et la Région Nouvelle-Aquitaine
- Accompagnement individuel : 2 jours pris en charge à 75% par la CCI et la Région Nouvelle-Aquitaine
- Reste à charge de l'entreprise : 325€ HT
- Valeur du parcours : 2 600€ HT

Quelles structures peuvent en bénéficier ?

Toute TPE de moins de 10 salariés et ayant au moins 2 ans d'existence

Jusqu'à quand ?

Jusqu'au 31 décembre 2021

Quelques mots sur le dispositif

Le Parcours d'accompagnement à la transition numérique pour les TPE se compose d'un diagnostic de maturité numérique, d'un plan de progrès et d'un accompagnement à la mise en oeuvre de ce plan :

- Entretien individuel et diagnostic 360° afin de faire un état des pratiques numériques de l'entreprise et identifier les besoins en lien avec les projets de développement (construction d'un plan d'actions et identification des meilleures solutions pour les mettre en oeuvre)
- Accompagnement personnalisé sur la mise en oeuvre du plan d'actions (mobilisation d'experts selon les projets, accompagnement à la demande sur les questions de financement, formation, montée en compétences)
- Bilan de l'opération

Qui contacter ?

- Votre CCI locale



PRODUIRE

OU

RELOCALISER

SA PRODUCTIVITÉ

EN FRANCE

TRAVAILLER AVEC DE NOUVEAUX FOURNISSEURS

Diversifier vos fournisseurs

TYPE D'AIDE

Accompagnement - Outil en ligne

Quel est le montant de l'aide ?

L'utilisation de ce dispositif « Market-Place - Entreprise Europe » est pris en charge par la Commission européenne et le réseau des CCI de Nouvelle-Aquitaine. Il est proposé gratuitement aux entreprises

Quelles structures peuvent en bénéficier ?

Tout créateur / entreprise / organisation / cluster de tout secteur d'activité

Jusqu'à quand ?

En continu au fil de l'eau et jusqu'au 31 décembre 2022

Quelques mots sur le dispositif

L'utilisation de la Market-Place vous permet de :

- recréer ou élargir un réseau de sous-traitants en Europe
- identifier de nouveaux fournisseurs pour aboutir à un partenariat
- identifier et/ou rechercher les offres de services numériques (Data, Intelligence Artificielle...) pour une gestion optimale de vos achats et approvisionnements

Le fonctionnement de la Market-Place vous garantit :

- l'anonymat de la recherche (avant la mise en relation)
- des opportunités d'offres et de recherches peuvent faire l'objet d'une veille pendant 12 mois.

Qui contacter ?

- Le Conseiller Industrie de votre CCI locale
- een@nouvelle-aquitaine.cci.fr

POUR EN SAVOIR +

<https://een.ec.europa.eu/partners>



**RECRUTER DE
NOUVELLES
COMPÉTENCES**

OU

MAINTENIR

**L'EMPLOI DANS SON
ENTREPRISE**

LES DÉVELOPPEURS APPRENTISSAGE DES CCI DE NOUVELLE-AQUITAINE

TYPE D'AIDE

Accompagnement à titre gracieux

Quelles structures peuvent en bénéficier ?

Toute structure qui n'a pas recruté d'apprenti depuis au moins 3 ans

Jusqu'à quand ?

Jusqu'au 31 décembre 2020

Quelques mots sur le dispositif

En 2017, le conseil régional a lancé un appel à manifestation d'intérêt auprès des chambres consulaires pour le cofinancement de « développeurs de l'apprentissage » par le Fonds social européen (FSE) pour 3 années.

La CCI Nouvelle-Aquitaine, en lien avec les CCIT concernées a déposé un dossier de réponse et a obtenu un cofinancement à 50 % de 6 ETP (2 par ex-région administrative), afin d'assurer la promotion de l'apprentissage auprès des entreprises qui ne le connaissent pas (ou qui ne le connaissent plus).

Ces développeurs de l'apprentissage prospectent les entreprises (plus de 2000 par an), aident à définir un poste d'apprenti, publient l'offre et font le lien avec les organismes qui préparent des candidats, afin de pourvoir les postes d'apprenti.

Selon les années, 600 à 800 offres d'apprentissage sont ainsi détectées et promues.

Qui contacter ?

- Liste des Développeurs apprentissage :
<https://nouvelle-aquitaine.cci.fr/Votre-CCI/Nos-actions/Partenariats/Developpeurs-de-l-apprentissage-Nouvelle-Aquitaine>

LE STAGE PASS'MÉTIERES AVEC LES CCI DE NOUVELLE-AQUITAINE

TYPE D'AIDE

Accompagnement à titre gracieux - Stage à titre gracieux

Quelles structures peuvent en bénéficier ?

Toute structure employeuse ou potentiellement employeuse

Jusqu'à quand ?

Pas de date limite à ce dispositif

Quelques mots sur le dispositif

Le « Pass Métiers » est le nom de marque sur lequel les trois réseaux consulaires de Nouvelle-Aquitaine (agriculture, commerce et industrie, métiers et artisanat) se sont entendus pour désigner la période d'observation en milieu professionnel prévue aux articles suivants du code de l'éducation :

Art. L. 124-3-1. c. éduc. : « Des périodes d'observation en milieu professionnel dans une entreprise, une administration ou une association, d'une durée maximale d'une semaine, peuvent être proposées, en dehors des semaines réservées aux cours et au contrôle de connaissances, aux étudiants de l'enseignement supérieur, en vue de l'élaboration de leur projet d'orientation professionnelle. Dans l'exercice de leurs compétences, les chambres consulaires apportent leur appui à l'organisation de ces périodes. »

Article L. 332-3-1 c. éduc. : « Dans le cadre du parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel défini à l'article L. 331-7, des périodes d'observation en milieu professionnel, dans une entreprise, une administration ou une association, d'une durée maximale d'une semaine peuvent être proposées durant les vacances scolaires aux élèves des deux derniers niveaux de l'enseignement des collèges ou aux élèves des lycées, en vue de l'élaboration de leur projet d'orientation professionnelle. Dans l'exercice de leurs compétences, les chambres consulaires apportent leur appui à l'organisation de ces périodes.

Les CCI aident l'entreprise à proposer ces types de stages qui ont pour objet de montrer concrètement un ou plusieurs de leurs métiers – notamment les métiers les plus en tension – et le cas échéant à détecter des candidats potentiels à une formation en apprentissage.

Qui contacter ?

- Liste des contacts :

<https://nouvelle-aquitaine.cci.fr/Competences-et-Formation2/L-orientation-professionnelle>

LA PRÉPA APPRENTISSAGE DES CCI DE NOUVELLE-AQUITAINE

TYPE D'AIDE

Accompagnement à titre gracieux - Stage à titre gracieux

Quelles structures peuvent en bénéficier ?

Toute structure employeuse ou potentiellement employeuse

Jusqu'à quand ?

Jusqu'au 31 décembre 2020

Quelques mots sur le dispositif

L'État a lancé en 2018 un appel à projets afin de faciliter l'accès à l'apprentissage à un public jeune, ayant quitté l'école sans qualification recherchée sur le marché du travail, qui a moins de facilité que d'autres à s'orienter et contacter des entreprises.

Les CCI de Nouvelle-Aquitaine ont été retenues avec une proposition d'accompagnement de ces jeunes qui leur permette, à la fois, de gagner en confiance et en estime de soi, de rattraper d'éventuels retards scolaires et de se choisir une voie professionnelle et de s'orienter ainsi vers un apprentissage visant un CAP (quelle que soit la spécialité).

Très partenarial, ce dispositif mobilise la « période de mise en situation en milieu professionnel » (PMSMP) gérée par les ML et Pôle emploi, afin d'encadrer juridiquement la présence de jeunes en entreprise visant à apprendre à connaître des métiers en vue de trouver sa voie.

Un dispositif idéal de rencontre jeune / entreprise, notamment dans les territoires les moins favorisés.

Qui contacter ?

- Liste des contacts :

<https://nouvelle-aquitaine.cci.fr/Competences-et-Formation2/La-formation/Les-prepas-apprentissage>

RECRUTER EN «VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ENTREPRISE»

OBJECTIF

Inciter les étudiants et jeunes diplômés de l'enseignement supérieur à se tourner vers les PME et ETI, en leur offrant des missions à responsabilités en lien direct avec les dirigeants

Quelles structures peuvent en bénéficier ?

Les PME et ETI implantées dans l'un des 148 territoires d'industrie, ayant recruté un jeune talent à partir du niveau Bac+2, en alternance ou diplômé depuis deux ans maximum (CDD ou CDI), pour une durée minimum d'un an

Quels financements accessibles ?

- une subvention de l'Etat et de la Banque des Territoires de 4 000 euros maximum par entreprise
- une aide de 1 200 euros par jeune versée par Action Logement
- une aide versée par certaines Régions

Quelques mots sur le dispositif

Le programme VTE apporte de nombreux services à l'entreprise : la mise à disposition d'une plateforme de recrutement gratuite dédiée au VTE, l'accompagnement dans la rédaction des offres de recrutement, le partage des postes à pourvoir auprès de 90 campus d'établissements scolaires qui regorgent de jeunes qualifiés et enfin, la visibilité de l'entreprise sur les supports de communication et les événements VTE.

Pour le jeune talent, le volontariat territorial en entreprise est un réel tremplin professionnel grâce à une prise de responsabilités importantes dans les PME et ETI industrielles sur tout le territoire français.

De plus, Action Logement propose à la jeune recrue signataire de la charte VTE une aide financière allant jusqu'à 1200 €. Voir les détails et conditions de cette aide sur <https://www.actionlogement.fr/actu-mobili-jeune-vte>.

Qui contacter ?

- Les écoles des CCI de Nouvelle-Aquitaine :
<https://nouvelle-aquitaine.cci.fr/Competences-et-Formation2/La-formation/L-Enseignement-Professionnel-et-Superieur>

OBJECTIF REPRISE

TYPE D'AIDE

Dispositif d'appui-conseil RH du Ministère du Travail, porté par le réseau ANACT-ARACT et les Di(r)eccte.
Financé par le Fonds Social Européen

Quelles structures peuvent en bénéficier ?

Entreprises de moins de 250 salariés

Jusqu'à quand ?

30 juin 2021

Quelques mots sur le dispositif

En pleine crise sanitaire, vous vous interrogez sur :

- l'organisation de votre activité ?
- le télétravail ?
- la motivation et les coopérations ?
- le management
- les conditions de travail ?

Un questionnaire de 15 minutes pour évaluer votre besoin : www.nouvelle-aquitaine.aract.fr/services/dossier-special-coronavirus/795-objectif-reprise-tpe-pme-un-accompagnement-a-la-reprise-et-la-poursuite-de-votre-activite-covid-19

Un accompagnement sur mesure en matière d'organisation du travail, de prévention et de relations sociales pour sécuriser la reprise ou la poursuite d'activité. accompagnement réalisé par l'un des 24 consultants sélectionnés et formés par l'ARACT.

Qui contacter ?

- **Isabelle DUDOGNON**
Chargée de mission
ARACT
Tel : 05 55 11 05 60
i.dudognon@anact.fr

POUR EN SAVOIR +

<https://www.nouvelle-aquitaine.aract.fr/services/dossier-special-coronavirus/795-objectif-reprise-tpe-pme-un-accompagnement-a-la-reprise-et-la-poursuite-de-votre-activite-covid-19>



**DÉVELOPPER
SON ACTIVITÉ
À L'EXPORT**

PRIORISATION MARCHÉS EXPORT

Repositionner ses marchés à l'export

TYPE D'AIDE

Étude - Accompagnement subventionné

Quel est le montant de l'aide ?

- Accompagnement financé à 50 % par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine
- Reste à charge de l'entreprise : 1 365 € TTC
- Valeur de l'accompagnement : 2 340 € TTC

Quelles structures peuvent en bénéficier ?

TPE, PME et ETI

Jusqu'à quand ?

Jusqu'au 31 décembre 2021

Quelques mots sur le dispositif

Cet accompagnement d'un mois se déroule en plusieurs étapes :

- Désignation d'un référent au sein de l'entreprise
- Outil d'aide à la décision pour identifier, analyser et sélectionner de manière rationnelle les marchés à potentiels
- Accompagnement par un Conseiller International Team France Export tout au long de l'étude :
 - 1^{er} session en entreprise ou par visio avec le dirigeant et le référent - présentation de la méthodologie d'analyse des marchés et définition des critères de recherche ;
 - Suivi téléphonique régulier avec le référent afin de faire le point sur l'avancée des recherches, la pertinence des informations et valider les évaluations ;
 - 2^e session en entreprise ou par visio avec le dirigeant et le référent : présentation des livrables, conseils stratégiques au dirigeant au vu des résultats, validation des pays cibles de l'entreprise, proposition d'actions de prospection sur les marchés sélectionnés.
- Recherche d'informations au sein du réseau Team France Export et orientation vers les réseaux de partenaires

NB : cette aide est cumulable avec la séquence de prospection à distance.

Qui contacter ?

- Carole GOUDOULY - 05 56 79 50 90 - carole.goudouly@nouvelle-aquitaine.cci.fr
- Le Conseiller International Team France Export de votre CCI locale

POUR EN SAVOIR +

<https://www.teamfrance-export.fr/nouvelle-aquitaine/solutions/priorisation-marches-export--special-plan-de-relance1>

SÉQUENCE DE PROSPECTION À DISTANCE

Trouver ses nouveaux partenaires commerciaux

TYPE D'AIDE

Accompagnement subventionné

Quel est le montant de l'aide ?

Cette aide est prise en charge à hauteur de 50 % par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine

Quelles structures peuvent en bénéficier ?

TPE, PME et ETI

Jusqu'à quand ?

Jusqu'au 31 décembre 2021

Quelques mots sur le dispositif

Une fois le marché de rebond prioritaire identifié (soit par la **priorisation marchés export**, soit par vos propres études), Team France Export vous met en relation avec vos futurs partenaires commerciaux, grâce à des rendez-vous en visio-conférence. Ce mode de prospection et de réalisation des rendez-vous business est plébiscité et fortement développé depuis la crise sanitaire.

Trois étapes définissent cette séquence de prospection :

- **Identification et approche des prospects locaux**
 - Objectif : sélectionner et qualifier des prospects du pays cible
- **Programme de rencontre à distance avec des partenaires d'affaires locaux**
 - Objectif : rencontrer à distance les acteurs ayant manifesté un intérêt pour votre offre
- **Suivi des contacts initiés lors de rendez-vous avec les prospects**
 - Objectif : transformer les prospects en partenaires

NB : cette aide est cumulable avec la priorisation marchés export.

Qui contacter ?

- **Carole GOUDOULY** - 05 56 79 50 90 - carole.goudouly@nouvelle-aquitaine.cci.fr
- **Le Conseiller International Team France Export de votre CCI locale**

POUR EN SAVOIR +

<https://www.teamfrance-export.fr/nouvelle-aquitaine/solutions/priorisation-marches-export--special-plan-de-relance>



ACCÉLÉRER

**LE DÉVELOPPEMENT
DE SON ENTREPRISE**

FONDS DE REBOND

Développer des compétences et des qualifications pour conforter les emplois, anticiper et accélérer la reprise économique des entreprises.

TYPE D'AIDE

Accompagnement - Formation

Quel est le montant de l'aide ?

Le taux maximum d'intensité des aides varie de 40% à 60% de l'assiette éligible

Quelles structures peuvent en bénéficier ?

- Les entreprises de process et/ou de transformation relevant de l'industrie et des services connexes à l'industrie (PME, ETI) et filiales de groupe installées en Nouvelle-Aquitaine,
- Les filières économiques, via les opérateurs de compétences (OPCO) agissant pour le compte des branches professionnelles, porteurs de plan d'actions collectives auprès des entreprises qui y adhèrent

Jusqu'à quand ?

Jusqu'au 31 décembre 2021

Quelques mots sur le dispositif

Accompagnement Individuel aux Entreprises (AIE), pour les entreprises de process et de transformation relevant de l'industrie (TPE, PME, ETI) :

- Aide au parcours d'intégration d'un nouveau salarié (AIE'Intégration),
- Soutien à la mise en œuvre d'une démarche de GPEC au sein d'une entreprise (AIE'GPEC),
- Soutien de la phase d'ingénierie en amont d'une action de formation que l'entreprise souhaite réaliser en interne (AIE'IngeFor),
- Soutien aux plans de développement des compétences et des qualifications des salariés au sein d'une entreprise (AIE'Formation),

Modalités de candidature en AIE : candidature des entreprises auprès du service Appui Compétences aux Entreprises via un dossier de demande d'aide et passage en Commission Permanente.

Accompagnement Collectif aux Filières (ACF), pour l'ensemble des filières majeures de l'économie régionale dont l'industrie :

- Soutien à la mise en œuvre d'une démarche de GPEC au sein d'une même filière (ACF'GPEC),
- Soutien aux actions collectives de formation au sein d'une même filière (ACF'Formation).

Modalités de candidature en ACF :

- Candidature des entreprises auprès des OPCO via un formulaire de demande d'aide,
- Sélection au fil de l'eau via un comité technique dématérialisé.

Qui contacter ?

- **Service Appui Compétences aux Entreprises** - Pôle Formation et Emploi - Région Nouvelle-Aquitaine

POUR EN SAVOIR +

Liste des contacts de la Région Nouvelle-Aquitaine : <https://nouvelle-aquitaine.cci.fr/Ressources/Telechargements/Contacts-Service-ACE-Region-Nouvelle-Aquitaine>

PROGRAMME RECONQUÊTE INDUSTRIELLE

Relancer l'activité après la crise

TYPE D'AIDE

Accompagnement - Mission de conseil

Quel est le montant de l'aide ?

Ce dispositif est pris en charge par la CCI locale et le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine

Quelles structures peuvent en bénéficier ?

Toute TPE et PME du secteur de l'industrie et des services à l'industrie de moins de 50 salariés (agro-alimentaire compris)

Jusqu'à quand ?

Instruction au fil de l'eau et jusqu'au 31 décembre 2021

Quelques mots sur le dispositif

Cette action est destinée aux dirigeants qui connaissent une baisse de Chiffre d'Affaires sensible à la crise et qui souhaitent engager des actions à 12 mois pour :

- Renforcer leur santé financière
- Redéployer leur action commerciale
- Faire évoluer leur organisation pour s'adapter à la crise
- Renforcer le capital compétence des salariés
- Réinterroger la chaîne de valeur de l'entreprise : risques clients, risques fournisseurs, risques environnementaux...
- Accélérer la transformation numérique de l'entreprise
- Faire évoluer le management et le pilotage de l'entreprise

Cet accompagnement de 3 jours se déroule en 2 étapes :

- Réinterroger l'activité de l'entreprise et aider à consolider un plan d'actions prioritaires à 12 mois pour relancer l'activité
- Faciliter la mise en place d'actions et de ressources indispensables pour redévelopper l'entreprise

Qui contacter ?

- **Bruno DESCHAMPS** - CCI Nouvelle-Aquitaine - bruno.deschamps@nouvelle-aquitaine.cci.fr
- **Le Conseiller Industrie de votre CCI locale**

REBOND PME

Appui à la réflexion stratégique pour favoriser le rebond des entreprises industrielles néo-aquitaines face à la crise

TYPE D'AIDE

Accompagnement - Diagnostic

Quelles structures peuvent en bénéficier ?

PME néo-aquitaines de 50 à 249 salariés dont l'activité (dans un des secteurs suivants : industrie, service à l'industrie, agroalimentaire) est impactée par la crise économique liée à la pandémie Covid-19

Jusqu'à quand ?

Septembre 2021 - Instruction au fil de l'eau

Quelques mots sur le dispositif

La Région Nouvelle-Aquitaine vous propose de participer au dispositif rebond PME et de bénéficier d'un appui d'un consultant spécialisé pendant 5 à 8 jours, entièrement pris en charge par la Région, pour :

- analyser les impacts COVID-19 sur votre activité et votre modèle d'affaires,
- identifier les ressources mobilisables, les risques et les opportunités
- prioriser les leviers de redéploiement
- définir et lancer un plan d'actions court terme sur un ou deux leviers pour dégager de la valeur.

Qui contacter ?

- rebondPME@nouvelle-aquitaine.fr

POUR EN SAVOIR +

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/rebond-pme-appui-la-reflexion-strategique-pour-favoriser-le-rebond-des>

#NARelance

**Le réseau des #CCI de Nouvelle-Aquitaine
se mobilise pour les entreprises
de son territoire**



CCI NOUVELLE-AQUITAINE

Une question ?

relance@nouvelle-aquitaine.cci.fr